

	Soutien pour l'inclusion forfaitaire	Soutien pour l'inclusion sur la base de frais réels
Participants des secteurs enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels (EFP) et éducation des adultes	125 € en majoration du montant prévu au titre de la contribution à l'organisation du projet versée à l'organisme. De droit pour les participants répondant à l'un des critères ci-dessus.	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'agence Erasmus+ France, au moment de la candidature ou en cours de projet.
Participants de l'enseignement supérieur	250 € additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+ (contribution aux frais de séjour versés à l'étudiant). Mobilités courtes des apprenants : se référer au guide du programme. De droit pour les participants, en fonction de la politique inclusion de l'établissement	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'agence Erasmus+ France à tout moment en cours de projet.